

Prix MURUS – L'excellence de la maçonnerie

Édition 2022

1. DESCRIPTION

L'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ) souhaite souligner le travail exceptionnel de ses membres entrepreneurs en maçonnerie et lance la deuxième édition des **PRIX MURUS – L'excellence de la maçonnerie**, un concours où les membres sont invités à soumettre leur(s) projet(s) d'exception réalisé(s) au cours de l'année 2022.

Pour définir les lauréats, un jury formé d'architectes, ingénieurs et/ou de sommités dans l'industrie de la construction sera sélectionné pour analyser tous les dossiers de candidature reçus. Basé sur une grille de pointage prédéfinie, le jury échangera sur la qualité des projets et arrivera à un consensus sur les lauréats.

Les projets admissibles en candidature seront présentés à la soirée de gala Murus au Rendez-vous de la maçonnerie de l'AEMQ 2023 qui se tiendra au Centre Sheraton de Montréal le 10 février 2023 et les lauréats de chaque catégorie seront dévoilés lors de cette même soirée.

2. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Il est très simple de participer aux PRIX MURUS et la participation se fait en trois volets :

VOLET 1 OBLIGATOIRE (du 5 octobre au 28 octobre 2022)

Faites-nous savoir que vous présentez un projet en remplissant le formulaire d'inscription du projet. Complétez tous les champs requis et transmettez votre formulaire dûment rempli par courriel à aemq@aemq.com avant 17h le vendredi 28 octobre 2022.

VOLET 2 OBLIGATOIRE (du 31 octobre au 9 décembre 2022)

Préparez votre dossier de candidature en prenant soin de répondre aux différentes exigences bien détaillées à la section 5.2. Joignez-y des photos de votre projet, de votre équipe en action, des installations nécessaires pour votre exécution, des contraintes rencontrées, bref, toute information susceptible de permettre aux membres du jury de comprendre le mandat qui vous a été confié. Nous vous enverrons un lien à un dossier partagé personnalisé à chaque candidature afin de déposer tous les documents reliés.

VOLET 3 FACULTATIF (10 février 2023)

Soyez présent avec votre équipe de projet à la soirée de gala lors du rendez-vous annuel de

l'AEMQ le 10 février 2023 pour voir avec fierté votre projet présenté sur nos écrans géants et qui sait, peut-être aurez-vous la chance de monter sur la scène pour recevoir le MURUS dans votre catégorie.

3. QUI PEUT PRÉSENTER UN PROJET ?

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- L'entreprise qui dépose son projet en candidature doit détenir une licence en règle à la Régie du bâtiment du Québec comprenant une ou les catégories suivantes :
 - 4.1 Entrepreneur en structures de maçonnerie
 - 4.2 Entrepreneur en travaux de maçonnerie non structurale entrepreneur en maçonnerie
- L'entreprise qui présente son projet en candidature doit être membre en règle et n'avoir aucun compte en souffrance auprès de l'AEMQ;
- Le projet présenté doit avoir été complété en 2022;
- Le projet ne peut être présenté qu'une seule fois même s'il s'échelonne sur plusieurs années. L'année de fin du projet sera l'année de présentation.

4. QUELLES SONT LES CATÉGORIES DU CONCOURS ?

Il y a six (6) catégories de PRIX MURUS pour l'édition 2022 :

1. Résidentiel – Léger – Unifamilial, cheminées, foyer, etc
2. Résidentiel – Lourd – Multiplex, logements, copropriétés, etc.
3. Industriel, commercial ou institutionnel (ICI) - 4 étages et moins
4. Industriel, commercial ou institutionnel (ICI) - 5 étages et plus
5. Restauration / rénovation Patrimoine bâti – 0 à 500 000 \$
6. Restauration / rénovation Patrimoine bâti – 500 001 \$ et plus

5. LES INSTRUCTIONS AUX PARTICIPANTS

Pour présenter un projet dans le cadre du concours, l'entrepreneur en maçonnerie doit :

5.1 ÉTAPE 1 > ANNONCER SA CANDIDATURE ET ENREGISTRER SON PROJET **Une étape simple et rapide alors n'attendez pas !**

Pour chaque projet présenté, l'entrepreneur doit remplir et transmettre un formulaire d'inscription sur lequel, tous les champs auront été dûment remplis. Le ou les formulaires d'inscription remplis et signés devront être acheminés à l'AEMQ par courriel à aemq@aemq.com avant 17h, vendredi le 28 octobre 2022.

5. LES INSTRUCTIONS AUX PARTICIPANTS (suite)

5.2 ÉTAPE 2 > PRÉPARER SON DOSSIER DE CANDIDATURE

Documentez votre dossier en prenant soin de répondre à chacun des points ci-dessous (ils sont présentés à titre indicatif et guideront la discussion du jury):

5.2.1 Une présentation soignée : Assurez-vous que votre présentation soit étoffée et bien présentée. Les membres du jury porteront une attention à la qualité de la présentation et le respect des critères. (PONDÉRATION : PRÉSENTATION : 5 points)

5.2.2 Une description détaillée du projet : Dites-nous-en quoi consistait le projet dans son ensemble, expliquez les défis à relever, le type de projet (prix forfaitaire, projet clé en main, etc.), l'étendue des travaux, etc. Ex : Travaux de maçonnerie sur 4 élévations d'un immeuble en copropriété de 8 étages situé (adresse) totalisant (quantité) pieds carrés de bloc de béton plein et ... (PONDÉRATION : ENVERGURE : 15 points)

5.2.3 L'équipe sur le projet : Parce que votre équipe est importante, parce que le calendrier très serré a nécessité beaucoup d'effectifs en très peu de temps ou peut-être que vous avez réalisé ce projet avec très peu d'effectifs en raison de contraintes d'espace... Ex : ce projet a été réalisé en mode « fast track » nécessitant un haut coefficient de coordination par le gestionnaire du projet et son équipe de chantier... (PONDÉRATION : EFFECTIFS ET DÉFIS : 15 points)

5.2.4 Les conditions particulières du travail : Énumérez les différentes contraintes rencontrées lors de l'exécution du projet. Pour quelles raisons les membres du jury devraient-ils vous allouer le plus haut pointage. Ex : Le projet, bien que simple en exécution, s'est avéré plus complexe en raison des forts vents rencontrés tout au long du calendrier d'exécution. Il s'est avéré que l'immeuble se situait dans un corridor très venteux... Ou en raison des différents corps de métier présents sur le chantier, les travaux de maçonnerie ont été scindés en plusieurs phases pour permettre à toutes les entreprises d'œuvrer de façon sécuritaire, etc. (PONDÉRATION : CONDITIONS DE TRAVAIL : 25 points)

5.2.5 Vos bons coups – Ce dont vous êtes fier : N'hésitez pas à expliquer pourquoi ce projet mérite notre attention. Parce que votre équipe a réalisé le tout en un calendrier exceptionnel de très peu de jours, parce qu'aucune déficience n'a été relevée par le professionnel, parce que vous avez utilisé de nouvelles composantes, etc. N'hésitez pas à joindre des images ou documents pertinents. (PONDÉRATION : QUALITÉ, CRÉATIVITÉ, INNOVATION : 25 points)

5. LES INSTRUCTIONS AUX PARTICIPANTS (suite)

5.2 ÉTAPE 2 > PRÉPARER SON DOSSIER DE CANDIDATURE (suite)

5.2.6 **La sécurité durant les travaux** : Expliquez-nous comment vous avez assuré la sécurité de vos travailleurs et transmettez-nous (si disponibles), des copies des rapports de santé et sécurité, des photographies de vos installations sécuritaires, etc. (PONDÉRATION : SÉCURITÉ : 15 points)

5.2.7 **Une photo vaut mille mots** : Incorporez des photos dans votre présentation pour que les membres du jury saisissent bien vos propos, l'étendue du mandat, les conditions d'exécution, etc. Joignez également des photos en fichier .jpg de haute résolution que nous pourrions utiliser pour notre présentation lors de la soirée de gala. Vos photos devront être libres de droits et de la plus grande résolution possible.

5.2.8 **Tout autre document pertinent peut faire la différence** : parce que les détails permettent souvent de mieux saisir le travail accompli, n'hésitez pas à présenter des extraits de plan, des coupes démontrant la composition, des extraits de rapports du professionnel qualifiant le travail que vous avez exécuté, etc.

5.3 ÉTAPE 3 > NUMÉRISER ET SOUMETTRE SON DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature doit être déposé sous votre dossier personnalisé au plus tard à **17h le vendredi 9 décembre 2022**.

Pour vos photos de haute résolution (élément important de la présentation de votre projet lors du gala de février 2023), transmettre des images en fichier .JPG et bien les identifier comme suit :

MURUS_catégorie_NOM DE VOTRE COMPAGNIE_nom du projet_photo 1

MURUS_catégorie_NOM DE VOTRE COMPAGNIE_nom du projet_photo 2

Et ainsi de suite. EX : MURUS_cat1_AEMQ_EgliseStPascal_photo1

Si votre entreprise présente plus d'un projet dans des catégories différentes, il faut faire des dépôts distincts dans vos sous-dossiers dans chaque catégorie.

6. PONDÉRATION

Un jury composé de professionnels reconnus par l'industrie de la maçonnerie aura la tâche d'évaluer chacun des projets. Leur évaluation des candidatures sera basée sur les critères

suivants :

- 6.1 La présentation 5 points
- 6.2 L'envergure du projet : 15 points
- 6.3 Les effectifs et défis à relever : 15 points
- 6.4 Les conditions particulières du travail : 25 points
- 6.5 La qualité, la créativité et les solutions novatrices d'exécution : 25 points
- 6.6 La sécurité lors du projet 15 points

7. PRÉSENTATION DES PROJETS EN CANDIDATURE ET DÉVOILEMENT DES LAURÉATS

Les admissibles projets en candidature seront présentés à la soirée de gala au Rendez-vous de la maçonnerie de l'AEMQ 2023 qui se tiendra au Centre Sheraton de Montréal le 10 février 2023 et les lauréats de chaque catégorie seront dévoilés lors de cette même soirée. Nous invitons toutes les entreprises en candidature à faire l'achat de billets pour la soirée de gala dont la vente débutera plus tard cet automne.

8. GAGNER UN PRIX MURUS, QU'EST-CE QUE ÇA SIGNIFIE ?

Gagner un PRIX MURUS c'est vous démarquer et vous positionner comme un professionnel dans l'industrie de la maçonnerie au Québec. C'est également d'offrir à votre équipe une grande valorisation pour le travail accompli et reconnu avec élégance dans un montage de présentation lors de la soirée de gala. C'est votre fierté et la leur de mettre en lumière le succès de l'équipe et ainsi, maximiser leur appartenance au sein de votre entreprise. C'est aussi de faire rayonner votre entreprise auprès de vos pairs et des professionnels de l'industrie. Vous êtes un bon entrepreneur en maçonnerie, pourquoi ne pas le montrer et en être fier ! Plus concrètement, vous obtiendrez :

- L'œuvre, LE MURUS, créée par un artisan québécois que vous pourrez mettre en lumière avec fierté dans votre bureau ;
- Une visibilité sur les médias sociaux de l'AEMQ alors que lauréats et leur projet seront présentés ;
- Une visibilité dans les communications de l'AEMQ suivant la remise des prix ;

9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous avez des questions ou souhaitez valider certaines procédures pour la préparation de votre dossier de candidature ? Nous sommes là pour vous assister ! N'hésitez pas à contacter Monsieur Laurier Gilbert par courriel à lgilbert@aemq.com ou par téléphone en composant le (514) 645-1113.

10 POUR CONCLURE

Participer à l'Édition 2022 des PRIX MURUS, c'est miser sur une énergie nouvelle de promotion de l'industrie de la maçonnerie, mais également investir dans une visibilité pour votre entreprise. Il n'y a aucuns frais d'inscription mis à part les effectifs que vous mandaterez pour la préparation de votre dossier de candidature.

Il ne tient qu'à vous de profiter de cette opportunité pour faire briller votre entreprise !

